

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Service Evénements-Vie Associative
Dossier suivi par Maude ESCOFFIER
P 07.71.37.36.81
Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/MM/ME

DÉCISION N° 2023-09/118

**EXPOSITION « BANKSY MODESTE COLLECTION » - PRESTATION DE
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DU CHÂTEAU DE SIMIANE-MISE À
DISPOSITION D'AGENTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSIAP 1)
DU 3 AU 19 NOVEMBRE 2023.**

LE MAIRE DE VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020 publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique d'animation et de valorisation du Château de Simiane, la Municipalité de Valréas va accueillir l'exposition « Banksy Modeste Collection » du 3 au 19 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que cette exposition sera ouverte au public tous les jours de 9h à 19h (avec deux soirées en nocturne jusqu'à 22h), et la fréquentation au Château de Simiane sera accrue pendant cette période nécessitant un renforcement de la surveillance pour la sécurité des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire appel à une agence de sécurité privée pour pouvoir assurer le gardiennage et la surveillance du Château de Simiane, du 3 au 19 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'Agence Sécurité Sorguaise, sise 599, Chemin de la Préfète à AVIGNON (84140) a fait une proposition intéressante ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/09/2023

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le gardiennage et la surveillance du Château de Simiane à l'Agence Sécurité Sorguaise, sise 599, Chemin de la Préfète, à Avignon (84140) en mettant à disposition des Agents des Services de Sécurité Incendie (SSIAP 1) du 3 au 19 novembre 2023

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment le devis, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant de 6 970.80 € TTC, sera imputée à l'article 6282 du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Responsable du Pôle Culture et le Comptable public assignataire de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait est publié sur le site internet de la ville de Valréas.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 7 septembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture, le - 7 SEP. 2023
De la publication sur le site internet de la ville, le - 7 SEP. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 07/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-213401388-20230907-DEC_2023_09